

[Texte]

of both policy and research performance by some of the other performers in that area. But in a nutshell, Mr. Pearsall, that is the division of responsibilities at the present time, and in a very short, complicated statement.

Mr. Pearsall: We talked about these noxious pests in the provincial areas. I am from British Columbia and the south of my riding has been attacked by Mr. Brisco's budworms. The provincial Minister has listened to environmentalists throughout the Fraser Canyon and has stated that he is not too concerned about their feelings and he is going to take it on the advice of his advisers within his own department. This may or may not meet with the approval of the people along the Fraser Canyon—they are contemplating using a certain chemical. Surely the federal government has some input into a situation like this.

I am not now talking about the destruction of the life of the tree which you mentioned earlier, but on the actual pest and particularly the method used. Surely there is some form of working agreement with the provincial government that will decide what chemical is going to be used and what chemical is not going to be used. Mr. Minister, can one of your officers . . . ?

Mr. LeBlanc (Westmorland-Kent): Mr. Chairman, I think it would be useful if we were to describe the mechanism by which we are consulted. We are involved and only one of the three federal departments which are brought in—Agriculture, National Health and Welfare and ourselves, so Dr. Bouchier or maybe Dr. Buckner could . . .

Dr. C. H. Buckner (Acting Director, Chemical Control Research Institute): Mr. Chairman, the budworm problem in British Columbia has active support from the Canadian Forestry Service by way of advisory capacity in the types of chemicals used, the application rates at which they are applied and the types of application technology available for use in controlling these specific pests.

As the minister mentioned, we work in close co-operation with other members of our own service, the Canadian Wildlife Service, the Fisheries and Marine Service and Inland Waters. This is administered through the Department of Agriculture, through their Pest Control Products Act.

The process is one of the development of a product which is efficacious in controlling the particular pest involved, and with due concern to the concerns of the environment. The Department of Agriculture chairs this process and is involved in the registration of the material to be used, in consultation with concerned agencies such as Health and Welfare and the other environmentally-related groups. The process is one of developing a particular test management strategy in concert with the concerned environmental agencies, having this approved for use under the Pest Control Products Act and then from that the recommendation goes to the forest manager.

[Traduction]

tion, à la fois, des politiques et de la recherche qui s'effectue au sein d'autres organismes dans le même secteur. Voilà, en bref, monsieur Pearsall, la répartition des responsabilités pour l'instant.

M. Pearsall: Nous avons parlé de ces insectes rongeurs du point de vue des provinces. Je suis de la Colombie-Britannique et le sud de ma circonscription a été attaqué par la tordeuse de bourgeons de l'épinette de M. Brisco. Le ministre provincial a entendu les revendications des écologistes de la vallée du Fraser et il a dit que leurs déclarations le laissaient tout à fait froid et qu'il allait s'en tenir au conseil des fonctionnaires de son propre ministère. Je ne sais pas si les habitants de la vallée du Fraser seront d'accord . . . Vous savez que l'on envisage d'avoir recours à certains produits chimiques. Le gouvernement fédéral est sûrement intervenu dans cette situation-là.

Je ne parle pas ici de la destruction d'un arbre dont on a parlé plus tôt mais des rongeurs et de la méthode utilisée. Je suis sûr qu'il existe une façon de s'entendre avec le gouvernement provincial qui décide d'avoir recours à tel ou tel produit chimique. Monsieur le ministre, un fonctionnaire pourrait-il . . .

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur le président, je crois qu'il serait utile de décrire le mécanisme de consultation. Nous intervenons de même qu'un des trois ministères fédéraux, l'Agriculture, la Santé nationale et le Bien-être social et nous-mêmes. M. Bouchier ou peut-être M. Buckner pourrait peut-être . . .

M. C. H. Buckner (directeur suppléant de l'Institut de recherche en répression chimique): Monsieur le président, le problème de la tordeuse de bourgeons des pinades, en Colombie-Britannique, reçoit l'attention vigilante du Service des forêts du Canada qui donne des conseils sur le genre de produits chimiques utilisés, sur la fréquence des applications et sur le genre de technologies disponibles pour enrayer l'action de ces rongeurs.

Comme l'a dit le ministre, nous travaillons en collaboration étroite avec les autres membres de notre propre ministère, le Service de la faune du Canada, le Service des pêches et de la mer et le Service des eaux intérieures. Le programme est administré par le ministère de l'Agriculture en vertu de la loi sur les produits anti-parasitaire.

Nous essayons donc de mettre au point un produit qui serait efficace pour combattre ce parasite en particulier sans pour autant affecter l'écologie. Le ministère de l'Agriculture est responsable, au premier chef, de cette activité, et procède à l'enregistrement du matériel qui sera utilisé et ce, en consultation avec les organismes en cause, comme la Santé et le Bien-être social et d'autres groupes qui s'intéressent à l'environnement. Nous essayons de mettre au point une stratégie d'aménagement, de concert avec les organismes écologiques en cause, afin de recevoir l'approbation en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires et ensuite nous présenterons une recommandation au responsable de l'aménagement forestier.